



## Fiche de données de sécurité selon au règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 14

LOCTITE ALU 97CU3 4C 1.6MM H known as 97CU3 ALUD 4C  
1.6MM 0.5KG RLR

No. FDS : 208472  
V006.0

Révision: 16.06.2015

Date d'impression: 23.04.2020

Remplace la version du: 06.12.2013

### SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

LOCTITE ALU 97CU3 4C 1.6MM H known as 97CU3 ALUD 4C 1.6MM 0.5KG RLR

#### Contient:

Aminoéthyléthanolamine  
Bifluorure d'ammonium

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:  
Fil à braser

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel France SAS  
Rue de Silly 161  
92100 Boulogne Billancourt

France

Téléphone: +33 (1) 4684 9000  
Fax: +33 (1) 4684 9090

ua-productsafety.fr@fr.henkel.com

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d' appel d'urgence I.N.R.S.: 01 45 42 59 59 (24h)

### SECTION 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (CLP):

Corrosion cutanée	Catégorie 1B
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.	
Sensibilisant de la peau	Catégorie 1
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.	
<b>Toxique pour la reproduction</b>	<b>Catégorie 1B</b>
<b>H360D Peut nuire au fœtus.</b>	
Risques chroniques pour l'environnement aquatique	Catégorie 3
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Éléments d'étiquetage (CLP):

**Pictogramme de danger:**



**Mention d'avertissement:** Danger

**Mention de danger:** H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H360D Peut nuire au fœtus.  
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Informations supplémentaires** Réservé aux utilisateurs professionnels.

**Conseil de prudence:** P201 Se procurer les instructions avant utilisation.  
**Prévention** P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.

**Conseil de prudence:** P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.  
**Intervention** P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.  
P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

### 2.3. Autres dangers

Eviter les inhalations de fumées de flux produites lors du brasage.

Les fumées de flux peuvent être irritantes pour le nez, la gorge et les organes respiratoires. Elles peuvent, après des expositions prolongées et répétées, donner des réactions allergiques (asthme).

Après utilisation et avant de manger, boire ou fumer, se laver les mains à l'eau savonneuse.

Conserver hors de portée des enfants.

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

**Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008**

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Étain 7440-31-5	231-141-8 01-2119486474-28	50- 100 %	
Aminoéthyléthanolamine 111-41-1	203-867-5	1- < 3 %	Repr. 1B H360Df Skin Corr. 1B H314 Skin Sens. 1 H317
Bifluorure d'ammonium 1341-49-7	215-676-4 01-2119489180-38	0,1- < 1 %	Skin Corr. 1B H314 Acute Tox. 3; Oral(e) H301
Oxyde de zinc 1314-13-2	215-222-5 01-2119463881-32	0,25- < 2,5 %	Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410

**Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"**  
**Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.**

**SECTION 4: Premiers secours**

**4.1. Description des premiers secours**

Inhalation:

Amener au grand air. Si les symptômes persistent, faire appel à un médecin.

Contact avec la peau:

Rincer à l'eau courante et au savon.

Si l'irritation persiste, consulter un médecin.

Contact avec les yeux:

Rincer immédiatement à l'eau courante (pendant 10 minutes), consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer l'intérieur de la bouche, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas faire vomir, consulter un médecin.

**4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Les fumées de flux peuvent être irritantes pour le nez, la gorge et les organes respiratoires. Elles peuvent, après des expositions prolongées et répétées, donner des réactions allergiques (asthme).

PEAU : Eruption cutanée, urticaire.

Cause des brûlures.

**4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Voir section: Description des premiers secours

**SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

#### **Moyens d'extinction appropriés:**

eau, carbon dioxide, mousse, poudre

#### **Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:**

Ne pas utiliser l'eau sur métal fondu.

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Des températures élevées peuvent produire des fumées des vapeurs, et des poussières toxiques de métaux lourds.  
Le flux dégage des fumées âcres.

### **5.3. Conseils aux pompiers**

Porter un appareil respiratoire indépendant de l'air ambiant.

## **SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de protection individuel.

### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Racler le matériau renversé et placer dans un récipient fermé pour mise au rebut.

### **6.4. Référence à d'autres sections**

Voir le conseil a la section 8.

## **SECTION 7: Manipulation et stockage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Extraction nécessaire des fumées émises pendant le brasage.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.

Eviter les inhalations de fumées de flux produites lors du brasage.

Voir le conseil a la section 8.

#### Mesures d'hygiène:

De bonnes pratiques d'hygiène industrielle devraient être respectées.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Après utilisation et avant de manger, boire ou fumer, se laver les mains à l'eau savonneuse.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Stocker dans un endroit frais et sec.

### **7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Fil à braser

**SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**

**8.1. Paramètres de contrôle**

**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

Valable pour  
France

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m <sup>3</sup>	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
étain 7440-31-5 [ÉTAIN (COMPOSÉS INORGANIQUES EN SN)]		2	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
cuivre 7440-50-8 [CUIVRE (POUSSIÈRES), EN CU]		2	Valeur Limite Court Terme	Limite Indicative	FVL
cuivre 7440-50-8 [CUIVRE (FUMÉES)]		0,2	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
cuivre 7440-50-8 [CUIVRE (POUSSIÈRES), EN CU]		1	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
hydrogénodifluorure d'ammonium 1341-49-7 [FLUORURES INORGANIQUES]		2,5	Moyenne pondérée dans le temps (TWA) :	Indicatif	ECTLV
hydrogénodifluorure d'ammonium 1341-49-7 [FLUORURES INORGANIQUES]		2,5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Valeurs Limites Réglementaires Indicatives (VRI)	FVL
oxyde de zinc 1314-13-2 [ZINC (OXYDE DE, FUMÉES)]		5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL
oxyde de zinc 1314-13-2 [ZINC (OXYDE DE, POUSSIÈRES)]		10	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition	Limite Indicative	FVL

**Predicted No-Effect Concentration (PNEC):**

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Bifluorure d'ammonium 1341-49-7	Eau douce					1,3 mg/L	
Bifluorure d'ammonium 1341-49-7	terre				22 mg/kg		
Bifluorure d'ammonium 1341-49-7	STP					76 mg/L	
Oxyde de zinc 1314-13-2	Eau douce					20,6 µg/L	
Oxyde de zinc 1314-13-2	Eau salée					6,1 µg/L	
Oxyde de zinc 1314-13-2	STP					100 µg/L	
Oxyde de zinc 1314-13-2	Sédiments (eau douce)				117,8 mg/kg		
Oxyde de zinc 1314-13-2	Sédiments (eau salée)				56,5 mg/kg		
Oxyde de zinc 1314-13-2	terre				35,6 mg/kg		

**Derived No-Effect Level (DNEL):**

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
étain 7440-31-5	Travailleurs	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		133,3 mg/kg	
étain 7440-31-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		11,75 mg/m3	
étain 7440-31-5	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		133,3 mg/kg	
étain 7440-31-5	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		11,75 mg/m3	
étain 7440-31-5	Grand public	Dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		80 mg/kg	
étain 7440-31-5	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		3,476 mg/m3	
étain 7440-31-5	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		80 mg/kg	
étain 7440-31-5	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		80 mg/kg	
étain 7440-31-5	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		3,476 mg/m3	
étain 7440-31-5	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		80 mg/kg	
Bifluorure d'ammonium 1341-49-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		3,8 mg/m3	
Bifluorure d'ammonium 1341-49-7	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2,3 mg/m3	
Bifluorure d'ammonium 1341-49-7	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,015 mg/kg p.c. /jour	
Bifluorure d'ammonium 1341-49-7	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		0,015 mg/kg p.c. /jour	
Bifluorure d'ammonium 1341-49-7	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		0,045 mg/m3	
Oxyde de zinc 1314-13-2	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		5 mg/m3	
Oxyde de zinc 1314-13-2	Travailleurs	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		83 mg/kg p.c. /jour	
Oxyde de zinc 1314-13-2	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		2,5 mg/m3	
Oxyde de zinc 1314-13-2	Grand public	Dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		83 mg/kg p.c. /jour	
Oxyde de zinc 1314-13-2	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		0,83 mg/kg p.c. /jour	

**Indice Biologique d'Exposition:**

Composant [Substance réglementée]	Paramètre	Spécimen biologique	Temps d'échantillonnage	Conc.	Sur la base d'indice biologique d'exposition	Remarque	Information supplémentaire
hydrogénodifluorure d'ammonium 1341-49-7 [FLUORURES]	Fluorures	Créatinine urinaire	Moment de prélèvement: Avant le début du poste.	3 mg/g	FR IBE	Bruit de fond chez les non-exposés. La notation Bf n'est pas portée si le bruit de fond moyen chez les non-exposés est inférieur au dixième de l'IBE./Non spécifique (observe suite à l'exposition à d'autres substances).	
hydrogénodifluorure d'ammonium 1341-49-7 [FLUORURES [BEL 2]]	Fluorures	Créatinine urinaire	Moment de prélèvement: En fin de poste.	10 mg/g	FR IBE	Bruit de fond chez les non-exposés. La notation Bf n'est pas portée si le bruit de fond moyen chez les non-exposés est inférieur au dixième de l'IBE./Non spécifique (observe suite à l'exposition à d'autres substances).	

**8.2. Contrôles de l'exposition:**

Remarques sur la conception des installations techniques:  
Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos.  
Extraction nécessaire des fumées émises pendant le brasage.

Protection respiratoire:

Assurer une aération et une ventilation suffisantes.

Il convient de porter un masque agréé ou un respirateur avec unecartouche de vapeur organique si le produit est utilisé dans un endroitmal ventilé.

En cas de formation d'aérosol, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre ABEK P2.

Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374)

Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR;  $\geq 0,4$  mm d'épaisseur de couche)

Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374):

Caoutchouc nitrile (NBR;  $\geq 0,4$  mm d'épaisseur de couche)

Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques dans la pratique peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

Des lunettes de sécurité avec protections latérales ou des lunettes de sécurité pour produits chimiques devraient être portées s'il y a un risque d'éclaboussures.

Protection du corps:

Porter un vêtement de protection approprié.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Matière solide
	Gris
Odeur	Pas
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH	Non applicable
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	Non disponible
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Non applicable
Densité (25 °C (77 °F))	7,3 g/cm <sup>3</sup>
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (cinématique)	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés explosives	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Insoluble
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point de fusion	230 - 250 °C (446 - 482 °F)
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Non applicable
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Propriétés comburantes	Il n'y a pas de données / Non applicable

### 9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

L'alliage de soudure réagira avec l'acide nitrique concentré en libérant des oxydes d'azote toxiques.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Voir section réactivité

**10.4. Conditions à éviter**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

**10.5. Matières incompatibles**

Voir section réactivité

**10.6. Produits de décomposition dangereux**

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants.

**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Informations générales sur la toxicologie:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

**Toxicité orale aiguë:**

Matière considérée comme ayant une faible toxicité.

**Toxicité inhalative aiguë:**

Les fumées dégagées à la température de brasage irriteront le nez, la gorge et les poumons.

**Irritation de la peau:**

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

**Irritation des yeux:**

Corrosif

Eviter le contact avec les yeux.

**Sensibilisation:**

Peut provoquer une allergie cutanée.

**Toxicité pour la reproduction:**

Peut nuire au fœtus.

**Toxicité orale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Aminoéthyléthanolamine 111-41-1	LD50	2.150 mg/kg	oral		rat	BASF Test
Bifluorure d'ammonium 1341-49-7	LD50	130 mg/kg	oral		rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Oxyde de zinc 1314-13-2	LD50	> 5.000 mg/kg	oral		rat	

**Toxicité inhalative aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Oxyde de zinc 1314-13-2	LC50	> 5,7 mg/l		4 h	rat	

**Toxicité dermale aiguë:**

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Parcours d'application	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Aminoéthyléthanolamine 111-41-1	LD50	> 2.000 mg/kg	dermal		lapins	BASF Test

**Corrosion cutanée/irritation cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Aminoéthyléthanolamine 111-41-1	Corrosif		lapins	BASF Test
Oxyde de zinc 1314-13-2	non irritant		lapins	

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Aminoéthyléthanolamine 111-41-1	irritant		lapins	BASF Test
Oxyde de zinc 1314-13-2	légèrement irritant		lapins	

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Aminoéthyléthanolamine 111-41-1	sensibilisant	Test épicutané	cochon d'Inde	Patch Test
Oxyde de zinc 1314-13-2	non sensibilisant	Test de maximisation sur le cobaye	cochon d'Inde	OECD Guideline 406 (Skin Sensitisation)

**Mutagenicité sur les cellules germinales:**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Aminoéthyléthanolamine 111-41-1	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Bifluorure d'ammonium 1341-49-7	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	aucune donnée		
Oxyde de zinc 1314-13-2	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		

**Toxicité à dose répétée**

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition/fréquence des soins	Espèces	Méthode
Aminoéthyléthanolamine 111-41-1	LOAEL=>= 250 mg/kg	oral : gavage	28 daysdaily	rat	Guidelines for 28-Day Repeat Dose Toxicity Test (Japan)
Aminoéthyléthanolamine 111-41-1	NOAEL=1.000 mg/kg		4 weeks6 hours/day, 5 days/week	rat	EPA Guideline

**SECTION 12: Informations écologiques**

**Informations générales:**

La classification du mélange est basée sur les informations des risques disponibles tel que défini dans les critères de classification des mélanges pour chaque danger dans l'annexe I du règlement 1272/2008/ EC. Les informations santé/écologie pertinentes sur les substances listées dans la section 3 sont fournies dans les lignes qui suivent.

## 12.1. Toxicité

### Écotoxicité:

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Nombreuses études toxicologiques	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Aminoéthyléthanolamine 111-41-1	LC50	> 243 mg/l	Fish	48 h	Leuciscus idus	DIN 38412-15
Aminoéthyléthanolamine 111-41-1	EC50	190 mg/l	Daphnia	48 h	Daphnia magna	EU Method C.2 (Acute Toxicity for Daphnia)
Aminoéthyléthanolamine 111-41-1	EC50	210 mg/l	Algae	72 h	Scenedesmus subspicatus (new name: Desmodesmus subspicatus)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Bifluorure d'ammonium 1341-49-7	LC50	365 mg/l	Fish	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	LC50	> 1.000 mg/l	Fish		Leuciscus idus	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Oxyde de zinc 1314-13-2	EC50	0,17 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
	NOEC	0,017 mg/l	Algae	72 h	Selenastrum capricornutum (new name: Pseudokirchnerella subcapitata)	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

## 12.2. Persistance et dégradabilité

### Persistance / Dégradabilité:

Le produit n'est pas biodégradable.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Dégradabilité	Méthode
Aminoéthyléthanolamine 111-41-1		aérobie	13 - 29 %	EU Method C.4-E (Determination of the "Ready" Biodegradability Closed Bottle Test)

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation / 12.4. Mobilité dans le sol

### Mobilité:

Le produit est insoluble et s'enfonce dans l'eau.

### Potentiel de bioaccumulation:

Il n'y a pas de données.

### Potentiel de bioaccumulation:

Coefficient de distribution octanol/eau Non applicable

Substances dangereuses No. CAS	LogKow	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Espèces	Température	Méthode
Aminoéthyléthanolamine 111-41-1	-1,37				25 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient)

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses N° CAS	PBT/vPvB

Bifluorure d'ammonium 1341-49-7	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Oxyde de zinc 1314-13-2	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

#### 12.6. Autres effets néfastes

Il n'y a pas de données.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Partout où cela possible, les fils à braser inutilisées devraient être recyclées pour la récupération du métal.

Autrement, éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Evacuation d'emballage non nettoyé:

Éliminer conformément aux réglementations locales et nationales.

Code de déchet

06 04 05 - déchets contenant d'autres métaux lourds

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU

ADR	1759
RID	1759
ADN	1759
IMDG	1759
IATA	1759

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

ADR	SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (Bifluorure d'ammonium, Aminoéthyléthanolamine)
RID	SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (Bifluorure d'ammonium, Aminoéthyléthanolamine)
ADN	SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (Bifluorure d'ammonium, Aminoéthyléthanolamine)
IMDG	CORROSIVE SOLID, N.O.S. (Ammonium bifluoride, Aminoethylethanolamine)
IATA	Corrosive solid, n.o.s. (Ammonium bifluoride, Aminoethylethanolamine)

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR	8
RID	8
ADN	8
IMDG	8
IATA	8

### 14.4. Groupe d'emballage

ADR	III
RID	III
ADN	III
IMDG	III
IATA	III

### 14.5. Dangers pour l'environnement

ADR	Non applicable
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	Non applicable
IATA	Non applicable

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR	Non applicable Code tunnel: (E)
RID	Non applicable
ADN	Non applicable
IMDG	IMDG-Code: Segregation group 2 - Ammonium compounds
IATA	Non applicable

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

## SECTION 15: Informations réglementaires

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Teneur VOC (2010/75/EC)	< 5,0 %
----------------------------	---------

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

### SECTION 16: Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H360Df Peut nuire au fœtus. Susceptible de nuire à la fertilité.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

#### Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

**Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés**